



Juin / Juillet 2009



LA LETTRE DE JEAN DESESSARD

Sénateur Vert de Paris

Edito

Il aura suffi d'un dimanche 7 juin...

... pour qu'au Sénat les regards changent. Le score exceptionnel de 16,28% des listes Europe Ecologie a forcé le respect.

Mais cette percée électorale ne s'est pas traduite dans les institutions et la session parlementaire qui s'achève a bien montré que ceux qui nous gouvernent font bien peu de cas de l'écologie.

Nous sommes bien loin des attentes exprimées le 7 juin et de la volonté de changer de mode de développement.

La saga du Grenelle apparaît de plus en plus comme la poudre de perlimpinpin d'un ministre prestidigitateur.

De la loi Hôpital, à la loi sur le travail le dimanche, les ultra-libéraux n'ont qu'un objectif, adapter l'économie française à la mondialisation et pour cela casser les services publics et les protections sociales, et promouvoir la consommation comme moteur de la croissance. Tout l'inverse de ce que nous avons exprimé dans le programme des européennes...

Aucune piste nouvelle pour répondre à la violence des crises subies par les populations ; au contraire, le mythe de la «relance» est plus vigoureux que jamais, avec un peu de peinture verte qui s'écaille bien vite...

Mais le 7 juin, l'écologie est bel et bien rentrée en force dans le débat politique. Grâce à une campagne électorale intelligente et des candidat.es qui incarnaient notre projet politique, la prise de conscience écologiste s'est enfin traduite dans les urnes.

Le rassemblement des écologistes doit continuer. Il a rencontré un premier grand succès électoral parce qu'il a su convaincre de la pertinence des réponses de l'écologie politique.

Aux régionales, nous devons poursuivre la démarche d'ouverture, être crédibles et enthousiasmants pour incarner le même désir de changement.

Travail le dimanche : une loi scandaleuse

Adoptée au coeur de l'été, la loi qui amnistie les patrons fraudeurs de la grande distribution

C'est au coeur de l'été, les 21 et 22 juillet derniers, que la loi portant sur le travail dominical a été débattue et votée au Sénat, malgré l'opposition véhémente de la gauche et des Verts qui n'ont rien pu faire face à la volonté gouvernementale de passer en force et en urgence.

Jean Desessard a fait une centaine d'interventions dans ce débat, luttant pied à pied, amendement après amendement, pour dénoncer cette loi qui prétend, dans son titre mensonger, «réaffirmer le principe du repos dominical et viser à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires». En réalité, article après article, cette loi prépare tout simplement la fin du repos dominical...

Une loi d'amnistie... et une grave régression sociale et écologique

Jean Desessard a qualifié la proposition de loi de «régression sociale et écologique», car ce texte introduit en fait la banalisation du travail du dimanche en permettant l'ouverture de tous les commerces dans les zones touristiques sans aucune contrepartie, c'est-à-dire sans la rémunération double actuellement en vigueur.

De plus, cette proposition de loi intègre le travail du dimanche dans certaines zones urbaines de plus d'un million d'habitants...

Cette disposition permet de régulariser la situation des magasins ouverts en toute illégalité depuis plusieurs années, comme le grand centre commercial «Plan de Campagne», situé dans la circonscription de Richard Maillé, député UMP, comme par hasard auteur de la proposition de loi...

Cette proposition de loi, qui amnistie les comportements délinquants de la grande distribution, affaiblit les petits commerces de

proximité et précarise les salariés de ce secteur.

Un débat dévoyé

Au cours des débats, Jean Desessard a dénoncé le comportement du Gouvernement qui considère le Sénat comme une simple «chambre d'enregistrement», puisque tous les amendements ont été refusés afin d'obtenir un «vote conforme» à celui de l'Assemblée nationale. Le président du Sénat, Gérard Larcher, a été plusieurs fois mis en cause. Il faut dire qu'il avait promis avant son élection que le rôle du Sénat serait revalorisé... mais ce n'est visiblement pas au goût du gouvernement.

Quand la «consommation» dicte sa loi !

Enfin, au delà de la régression sociale, qui va affecter particulièrement les salariés les plus précaires - par exemple les familles mono parentales -, cette proposition de loi cristallise les oppositions politiques sur nos choix de société. Les débats au Sénat l'ont bien montré, avec les ultra-libéraux aux commandes, et une droite démocrate chrétienne bien gênée aux entournures.

Le vote final, serré, le prouve : 165 pour, 159 contre.

A l'heure où nous prenons conscience de la finitude de notre planète, il nous faut repenser nos modes de consommation afin de limiter l'épuisement des ressources naturelles, la sur-consommation étant foncièrement liée à la sur-activité humaine. Il faut nous diriger vers un modèle de production plus soutenable et ne pas rester dans la logique du «produire plus pour consommer plus».

Organiser la société autour de la consommation à outrance est une idée dangereuse et obsolète; elle a pourtant encore une fois gagné avec le vote de cette loi...

Jean Desessard a été élu au Sénat en septembre 2004.

Il est membre de la Commission des Affaires sociales depuis 2008.

Les cinq élu.e.s Verts au Sénat sont rattachés administrativement au groupe socialiste.

Sénat - 15, rue de Vaugirard, 75006 Paris - Tél. : 01 42 34 34 43 - Courriel : j.desessard@senat.fr

<http://www.desessard-senateur.org/>



Mal-logement : le scandale du 69, rue de Sèvres

Jean Desessard exige la réquisition

Au mois de juin, Jean Desessard a interpellé Christine Boutin, Ministre du logement, puis son successeur Benoist Apparu, sur le scandale que représente la situation de l'immeuble situé au 69 rue de Sèvres dans le 6e arrondissement de Paris. L'ensemble de 250 mètres carrés sur 5 étages est vide et inhabité depuis 11 ans. Huit étudiants et jeunes actifs, sans logement, ont pris possession de ce bâtiment, leur situation financière ne leur permettant pas de se loger dans Paris. La propriétaire du bâtiment a engagé alors une procédure pour obtenir leur expulsion. La justice les a condamnés à une amende de 72 000 € et leurs comptes en banque et bourses sont saisis.

C'est d'autant plus inacceptable que la riche propriétaire, qui réside en Suisse pour raisons fiscales, refuse de le louer ou de le vendre. La ville de Paris s'est déclarée prête à l'acquérir pour en faire des logements sociaux étudiants. Elle s'est déclarée prête à réquisitionner l'immeuble, mais la préfecture, seule habilitée à organiser cette réquisition ne prend pas la décision. En



liaison avec les élus Verts parisiens, Jean Desessard a demandé au secrétaire d'État au logement et à l'urbanisme d'user auprès du Préfet de l'autorité qui lui revient en ordonnant cette réquisition.

A cette occasion, il a rappelé les propos de Madame Boutin, alors ministre du logement, concernant la réquisition d'immeubles inoccupés, notamment lors du lancement du plan grand froid, où elle déclarait : « je vous confirme que si la situation le nécessite, je ferai appel aux réquisitions ». C'est bien le cas de cet immeuble parisien.

Ci-contre, le 69, rue de Sèvres
Photo de Jeudi Noir

Jeunes

Mise en place d'une mission Jeunes au Sénat

Jean Desessard a participé aux travaux de la Mission Commune d'information sur la politique en faveur des jeunes.

Durant deux mois, tous les acteurs du secteur auditionnés ont partagé le même constat : les jeunes Français vivent aujourd'hui dans une plus grande précarité que le reste de la population, et la crise de notre système économique accroît cette situation.

Pourtant ni la politique actuelle du Gouvernement, ni le Livre Vert de Martin Hirsch, ne préconisent de solutions réellement efficaces pour combattre cette précarité.

Lors de ces travaux, Jean Desessard a notamment défendu la principe de l'extension du bénéfice du Revenu de Solidarité Active aux moins de 25 ans. Il est en effet crucial, au regard des auditions effectuées par la Mission commune d'information, de mettre en place une politique réellement volontariste en faveur des jeunes.

Dans sa contribution au rapport, Jean Desessard a rappelé qu'il n'était pas étonnant que les jeunes soient dans la précarité puisque le RMI (maintenant, le RSA), principale mesure contre la pauvreté, n'est pas appliqué aux 18-25 ans.

La mission poursuit ses travaux et rendra ses conclusions à la rentrée.

Fusions bancaires

Le débat s'engage sur les finances et le développement durable

Le lundi 8 juin dernier, le Sénat examinait en urgence un projet de loi autorisant la fusion des Caisses d'épargne et des Banques populaires. Cette fusion est la conséquence d'un projet de rapprochement engagé en 2006 avec la création de la banque Natixis qui a frôlé la faillite en 2009 en pleine tempête financière. Elle renforce la concentration bancaire et en conséquence le pouvoir des financiers qui sont pourtant responsables du déclenchement de la crise. Les Verts ont dénoncé le scandale de la nomination de François Pérol à la tête du nouvel établissement, un proche conseiller de Nicolas Sarkozy qui a orchestré cette fusion depuis 2 ans.

Dans le débat au Sénat, Jean Desessard s'est inquiété de la remise en cause des va-

leurs mutualistes des caisses d'épargne et des banques populaires, et de la menace que faisait peser cette fusion sur les missions de service public accomplies par ces deux groupes bancaires, aussi bien dans la collecte de l'épargne populaire que dans l'accès au crédit des petites entreprises.

Création d'un collectif anti-crise

A la suite de ce débat, un groupe de réflexion sur le thème de la finance et du développement durable a été lancé, et une première rencontre s'est tenue le 1er juillet au Sénat avec des associations comme ATTAC, des syndicats du secteur bancaire et financier, et des représentants politiques de gauche; Jean Desessard y représente les parlementaires Verts.

Le débat, qui s'est tenu au Sénat, a montré qu'il existait une volonté partagée de continuer la réflexion sur les convergences entre mouvements écologistes et syndicats, en particulier sur la question de l'emploi, des services publics et de la conversion écologique de l'économie.

En particulier, le collectif a prévu trois axes de réflexion :

- réfléchir sur les outils budgétaires, fiscaux et financiers pour une alternative écologiste de sortie de crise
- préparer une initiative dans le cadre de Copenhague en décembre
- faire des propositions pour la création d'un pôle public financier.

La prochaine réunion se tiendra dans les locaux de ATTAC le 2 septembre.

Réforme de l'hôpital

Un dispositif qui soumet la santé au diktat de la rentabilité

Le Projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires a été débattu pendant 6 longues semaines au Sénat au cours desquelles les Sénateurs ont examiné près de 1 400 amendements.

Cette «Loi Bachelot» a été une occasion manquée de réussir une grande réforme de notre système de santé.

Une loi qui recentralise pour mieux gérer la pénurie...

Une occasion manquée d'abord dans la mise en place des Agences régionales de santé (ARS) qui auraient dû permettre une approche globale dans les objectifs et la complémentarité entre le service public hospitalier et la médecine privée.

Selon les écologistes, les ARS doivent avoir :

- une fonction d'anticipation; quels besoins médicaux demain ? Quels services, quelle démographie médicale doit-on prévoir ?

Il est à signaler que le numerus clausus des médecins qui a conduit à une désertification médicale dans certains territoires était fondé sur le postulat, absurde, que moins il y aurait de médecins, moins il y aurait de dépenses de santé...

- une fonction d'analyse des causes et des origines des maladies, en particulier par la prise en compte de l'environnement dans le développement des pathologies et par une analyse systématique des produits utilisés au quotidien et dont les effets sont potentiellement néfastes pour la santé.

- une fonction de prévention, d'éducation, de veille sanitaire

- une fonction d'organisation des soins sur tout le territoire, tous les jours de l'année.

Au lieu de cela, la loi a recentralisé la santé entre les mains de l'Etat représenté par un «super préfet de la santé» chargé de mener une politique de refonte de la carte hospitalière et de gérer la pénurie puisque sa fonction principale est de réduire les dépenses de santé.

... qui restreint les budgets et favorise le privé

Une occasion manquée ensuite de redonner à l'hôpital les moyens indispensables à l'accomplissement de ses missions de service public, de moderniser ses équipements et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de ses personnels. Au lieu de cela, le gouvernement a concentré les pouvoirs entre les mains d'un chef d'établissement tout puissant, chargé d'appliquer des restrictions budgétaires et de mettre en place un véritable plan social dans les hôpitaux, avec l'application à marche forcée de la tarification à l'activité. Cela conduit à une répartition très inégale des rôles : les interventions les plus simples et les plus lucratives pour le privé; les opérations les plus lourdes et astreignantes pour les hôpitaux publics.

... qui oublie la question des refus de soins

Une occasion manquée enfin d'assurer à tous un égal accès à des soins de qualité et de proximité, en luttant contre les déserts médicaux par des mesures incitatives à l'installation des jeunes médecins, par le développement des maisons de santé par exemple, mais aussi des mesures plus coercitives pour lutter contre les



Dessin de François Ougen

discriminations et les refus de soins, notamment à l'égard des bénéficiaires de la CMU.

... et qui ignore la prévention, la santé environnementale, et l'éducation !

Au final, Jean Desessard a dénoncé le manque d'ambition d'une loi qui aurait dû permettre de faire entrer notre système de santé dans le 21^{ème} siècle, en plaçant au cœur du dispositif la question de la santé environnementale, avec de véritables outils de prévention, mais aussi d'éducation et de veille sanitaire. Ainsi, le gouvernement a choisi par un amendement de dernière minute de faire absorber l'AFSSET par l'AFSSA, tuant dans l'œuf une expérience intéressante en matière de santé environnementale.

Trois amendements Verts adoptés

Sur les 80 amendements déposés à l'initiative des Verts, seuls 3 ont été adoptés : l'un pour l'accès aux soins des personnes sans abri, le deuxième pour la lutte contre l'exposition au plomb dans les logements insalubres, le dernier pour garantir le transfert de tous les personnels de l'AFSSET dans la nouvelle agence qui sera créée.

Au final, six longues semaines de débat pour adapter l'hôpital à la logique de la productivité !



Antennes-relais, téléphonie mobile, wi-fi

Après le Colloque au Sénat, et l'absence de décisions du Grenelle des ondes, les Verts déposent une proposition de loi

Le 23 mars 2009, a eu lieu au Sénat un colloque sur le thème « technologies sans fil : un nouvel enjeu sanitaire ». Rassemblant près de 250 personnes autour de Marie-Christine Blandin et Jean Desessard, ce colloque a été l'occasion de dresser le bilan des connaissances scientifiques en matière d'ondes électromagnétiques en réunissant des scientifiques internationaux, les autorités sanitaires, des élus et des acteurs associatifs. A la suite des conclusions de ce colloque (les Actes sont disponibles sur demande), et du semi-échec du Grenelle des ondes qui n'a abouti à aucune décision significative, les Sénatrices et Sénateurs Verts ont déposé une proposition de loi permettant de mieux protéger la santé de nos concitoyens contre les effets nocifs des ondes électromagnétiques, dont voici les principales mesures :

1 - abaissement du niveau d'exposition du public aux champs électromagnétiques à 0,6 volt par mètre.

2 - mise en place d'une politique de prévention à l'égard des téléphones mobiles

3 - encadrement des technologies wifi et Wi-max

4 - reconnaissance par la médecine du travail de l'électro-hypersensibilité comme une affection mais aussi, dans les cas les plus graves comme un handicap.

Cette proposition de loi, consultable dans son intégralité sur le site du Sénat, propose de véritables solutions dont nous savons que le gouvernement ne souhaite pas les voir mises en place. Les intérêts économiques des opérateurs restent prioritaires vis à vis des intérêts sanitaires des citoyens...

En campagne avec les militants d'Europe-Ecologie en Outre-Mer

Jean Desessard a soutenu la campagne Europe-Ecologie en Guyane, à la Réunion et à Mayotte autour de trois grands thèmes: le développement de l'économie sociale et solidaire qui, mieux qu'une boîte à outils anti-crise, apporte des réponses économiques durables et équitables, la politique de la Santé en Outre-mer, et les conséquences de la crise sociale dans les territoires ultra-marins. A Mayotte, en avril, il a échangé avec les acteurs locaux sur les conséquences de la départementalisation et de la forte démographie sur cette petite île (qui a une densité de 499 habitants au km²). A la Réunion, il a apporté son soutien à Raliba Dubois, tête de liste du rassemblement Europe Écologie. Pour Vincent Defaud, Secrétaire régional des Verts-Réunion, « la visite de Jean Desessard à la Réunion a eu un rôle de catalyseur dans la campagne européenne, c'est avec sa venue que la campagne militante et médiatique a débuté ».

Ce fut enfin la Guyane (photo), au mois de mai, où il a rencontré les populations amérindiennes victimes de l'orpaillage et autres pollutions modernes. Il a constaté le manque de moyens sanitaires de certains lieux éloignés des villes et, à son retour, interpellé Roselyne Bachelot, lors de l'examen du projet de loi Hôpital, sur la situation des centres de santé en Guyane, notamment celui de Twenké.



Jean Desessard avec les militants Europe-Ecologie de Guyane, dont Philippe Ménard (secrétaire régional des Verts de Guyane), Michel Dubouillé, Brigitte et Denis René-Corail

Des ami.es et militant.es Verts en visite au Sénat avec Jean Desessard.



Suivez le guide !

Jean Desessard se fait toujours un plaisir de recevoir les militant.es écologistes au Sénat.

L'occasion pour les invités de mieux connaître les rouages complexes du travail parlementaire, de suivre les débats de la séance et de découvrir l'histoire du lieu. Cela leur permet aussi de mesurer la difficulté et l'ampleur de la tâche des cinq sénatrices et sénateurs Verts face à 338 collègues rarement convaincus par l'approche écologique...

Des questions écrites... et guère de réponses !

Jean Desessard a interpellé des membres du gouvernement au moyen de questions écrites. Les réponses des ministres tardent...

A propos du protocole de Kyoto

Jean Desessard a interpellé le ministre de l'Ecologie sur la non-application du protocole de Kyoto en Nouvelle-Calédonie, conséquence d'une déclaration interprétative qui exclut du protocole les territoires français auxquels le traité instituant la Communauté européenne ne s'applique pas.

Les Néo-Calédoniens sont les premiers à subir les conséquences du réchauffement climatique, il serait donc normal que le protocole de Kyoto s'y applique. La réponse du ministère est toujours en attente.

... du statut d'auto-entrepreneur

Le Gouvernement a instauré en début d'année le statut d'auto-entrepreneur permettant aux petits entrepreneurs d'alléger leurs charges et leurs démarches administratives. Cependant, les professionnels libéraux ont rencontré de grandes difficultés pour changer de statuts. Devant le silence inquiétant des services du Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, Jean Desessard a interpellé le secrétaire d'État Hervé Novelli sur les difficultés de mise en place de ce statut et le désarroi des usagers.

Les services du ministère ont répondu à cette interpellation deux mois plus tard en indiquant qu'ils tentaient encore de régler la situation.

et de l'Institut du radium

L'institut du radium d'Arcueil est l'un des plus importants sites radioactifs en milieu urbain. Jean Desessard a interrogé le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les modalités de financement par l'Etat de la décontamination du site et sur les prochaines étapes de la mise en œuvre du programme de décontamination. Le ministère en charge de ce dossier n'a pas encore répondu.

A venir...

20, 21 et 22 août
Journées d'été des Verts à Nîmes

Septembre

- Projet de loi sur la Formation professionnelle
- Projet de loi Grenelle 2
- Projet de loi sur le statut de la Poste

2 septembre

Réunion du Collectif anti-crise (syndicats et écologistes)

21 septembre

Journées parlementaires des Verts, à Paris